

MACKAY, Pierre et Pierre TRUDEL. *La carte à mémoire : ses aspects juridiques et technologiques*. Québec : Publications du Québec, 1992

James Turner

Volume 41, numéro 3, juillet–septembre 1995

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1033244ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1033244ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

ISSN

0315-2340 (imprimé)

2291-8949 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Turner, J. (1995). Compte rendu de [MACKAY, Pierre et Pierre TRUDEL. *La carte à mémoire : ses aspects juridiques et technologiques*. Québec : Publications du Québec, 1992]. *Documentation et bibliothèques*, 41(3), 191–192.
<https://doi.org/10.7202/1033244ar>

Tous droits réservés © Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED), 1995

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

éru
dit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

La bibliothèque universitaire de demain: temple de la culture ou centre de traitement de l'information, que l'explosion documentaire, l'inflation des coûts d'achat, la valeur du dollar canadien et la croissance des besoins constituent les causes de la crise actuelle. Comme solution à court terme, il propose le partage des ressources entre les diverses bibliothèques universitaires. Comme perspectives d'avenir, il prétend que les budgets ne permettront pas d'acquiescer toute la documentation nécessaire aux besoins de la recherche, que l'explosion documentaire se poursuivra encore pour un bon moment, que la coopération universitaire devra s'accroître pour faciliter encore plus les efforts de mise en commun et de rationalisation des ressources documentaires. Il soutient également que le même phénomène de rationalisation devra aussi s'appliquer aux ressources humaines et que les nouvelles technologies de l'information amèneront des changements profonds dans la façon de faire des bibliothèques et voire même dans la culture de leurs usagers, ce qui suscitera de nouvelles formes de collaboration. En conclusion, le recteur Gervais entrevoit l'intégration possible de la bibliothèque universitaire, du centre de traitement de l'information, des presses universitaires et du service de reprographie.

L'article de Loren Lerner, rédigé en anglais, ouvre une perspective nouvelle sur les changements dans la communication et l'organisation de l'information dans le domaine des arts visuels. Il souligne particulièrement l'effet de ces changements sur les secteurs de l'enseignement, du langage artistique, de la technologie, de la visualisation par ordinateur et enfin du développement et de l'accès aux collections. Dans un même élan, Jean-Claude Guédon traite de l'édition électronique des publications savantes et de son impact sur les bibliothèques. Il définit le mandat de la bibliothèque de l'avenir comme étant celui d'un intermédiaire, d'un éditeur et d'un diffuseur d'information. Son rôle premier sera celui de courtier en information.

Parmi les autres textes, celui d'Alan MacDonald, présenté en anglais, met l'accent sur les difficultés suscitées par l'augmentation continue du volume d'information et la capacité d'acquiescer cette informa-

tion pour nos institutions. Il affirme que des changements sont nécessaires et s'accompliront grâce aux nouvelles technologies. Mais il soutient que les bibliothèques auront à faire face à des défis de taille, autant sur le plan économique que sur le plan légal notamment en ce qui concerne le droit d'auteur. Naomi C. Broering, pour sa part, propose la création d'un réseau de connaissances dans les domaines de la biotechnologie et de biomédecine fondé sur l'utilisation des différentes bases de données; et Josée Schepper nous explique l'impact des nouvelles technologies sur le développement des collections dans les bibliothèques universitaires en mettant l'accent sur l'acquisition de documents électroniques et l'usage de bibliographies permettant d'accéder à l'information textuelle sur support informatique.

La publication de ces Actes intéressera plus particulièrement les bibliothécaires et les gestionnaires de l'information. Elle permettra à tous ceux qui se préoccupent spécifiquement des transformations causées par les nouvelles technologies dans les grands centres d'information telles les bibliothèques universitaires, de connaître et de mieux évaluer les diverses répercussions économiques, politiques et organisationnelles dans la rationalisation et l'utilisation des ressources d'information. Malgré que la tenue du colloque remonte à 1993, le contenu de ces Actes reste encore très actuel.

Richard Paré

Bibliothécaire parlementaire,
Parlement du Canada
Ottawa

MACKAY, Pierre et Pierre TRUDEL. *La carte à mémoire: ses aspects juridiques et technologiques*. Québec: Publications du Québec, 1992.

La documentation sur les nouvelles technologies de l'information a tendance à être éphémère. On se procure tel nouvel ouvrage et, une semaine plus tard, il est déjà désuet. *La carte à mémoire: ses aspects juridiques et technologiques* fait exception par son approche et en raison

de l'évolution plutôt lente au Québec de la technologie qui est le sujet du livre. Cet ouvrage traite surtout des aspects juridiques des cartes à mémoire, lesquels sont en constante évolution. La situation actuelle étant décrite de manière détaillée, l'ouvrage servira de synthèse de l'histoire des développements en ce domaine même lorsque le temps verra des changements importants au fur et à mesure que la carte à mémoire s'implantera dans le quotidien des gens.

L'ouvrage dont les auteurs sont directeurs de centres de recherche en droit à l'Université du Québec à Montréal et à l'Université de Montréal respectivement, a quand même beaucoup d'intérêt pour les gens du milieu de la documentation. Réalisé par le ministère des Communications du Québec, l'ouvrage fait partie d'une collection qui inclut des titres sur le droit d'auteur, l'échange de documents informatisés (EDI), les logiciels, les contrats télématiques et la géomatique. La collection vise «à mettre à la disposition des gestionnaires de l'information, qu'ils soient de l'Administration ou de l'entreprise privée, des outils leur facilitant la mise en place des nouvelles technologies de l'information.»

Les cinq chapitres s'intitulent *Composantes et usages, La circulation d'une carte à mémoire, Le support matériel, La structure informationnelle et Le contenu informationnel*. Le texte est enrichi de quelques illustrations (on y reviendra plus tard), d'un glossaire des termes techniques et d'une table des matières détaillée. Malheureusement, l'ouvrage ne comporte pas d'index, outil qui n'est pas dans la tradition de l'édition en langue française mais qui est néanmoins fort utile pour le lecteur de ce genre de livre, lequel se veut une publication qui «ait un aspect de guide pratique.»

L'intérêt de cet ouvrage pour le milieu des sciences de l'information réside principalement dans son traitement des aspects technologiques et dans ses descriptions des structures informationnelles. L'information technologique est concentrée dans le premier chapitre mais le livre dans son entier complète le portrait de l'insertion de cette technologie dans la société moderne. On fait le tour des termes employés pour nommer cette technologie

(carte à mémoire, carte à microcircuit, carte à puce, carte à microprocesseur), les regroupant par catégories et en expliquant clairement les nuances. On explique l'évolution des trois générations des cartes de plastique: la première ne comportait que de l'information accessible visuellement, la deuxième avait aussi une bande magnétique et la troisième intègre des microcircuits électroniques. Il n'y a aucun doute que ces caractéristiques aussi évolueront, mais l'ouvrage contient un historique qui restera utile.

Ce livre brille par la clarté de ses explications. Tous les aspects techniques et juridiques importants sont traités dans une langue facilement accessible aux profanes. On s'étonne de la précision dans les détails et du nombre d'aspects auxquels il faut penser. Par exemple, dans la discussion sur les normes internationales relatives au matériel, on fait état de l'épaisseur de la carte, de la puce, de la résistance mécanique et de la résistance aux rayons ultraviolets, aux rayons X et à l'électricité statique. On présente la vie entière d'une carte, de sa conception jusqu'à sa disparition. Tout cela aide le lecteur à bien comprendre la complexité de la technologie, le nombre d'intervenants à chaque étape et à tous les niveaux. Le lecteur constate que ce n'est pas sans raison que l'ouvrage traite de façon si exhaustive l'aspect juridique de cette technologie. On comprend aussi pourquoi l'implantation généralisée de la carte au Québec doit passer par beaucoup de projets pilotes, d'essais, d'études, de lois.

Le texte est accompagné d'un schéma apparaissant au début du deuxième chapitre (à la page 50) et repris seize fois à travers l'ouvrage pour situer chaque élément du sujet dans le schéma global mais la formule est un peu curieuse par sa redondance. Ce n'est qu'après quelques laborieuses comparaisons qu'on découvre qu'il s'agit toujours du même schéma; le but étant d'éviter au lecteur de revenir constamment au schéma original pour se situer. Cette intention aurait été mieux servie si elle avait été annoncée et si les informations contenues dans ce schéma avaient été présentées à la verticale pour ne pas obliger le lecteur à tourner le livre de 90° pour le consulter.

Par ailleurs, une petite erreur s'est glissée à la page 20 où on donne l'épaisseur normalisée de la carte comme étant 760 mm à 10 % près. C'est presque un mètre. L'utilisateur aurait vraiment beaucoup de difficulté à la mettre dans son portefeuille. Sans doute on voulait dire 760 *millionièmes* de mètre, soit un peu moins qu'un millimètre, qu'il fallait exprimer ainsi: 760 μm , comme on le fait quelques paragraphes plus tard en traitant de l'épaisseur des circuits intégrés (640 μm). Je ne voudrais pas trop insister sur ces petits accrocs dans l'ouvrage, lequel est rédigé avec beaucoup de soin couvrant la matière de façon exhaustive tout en réussissant à l'expliquer aux profanes.

Dans le chapitre sur le support matériel, l'ouvrage fait état d'une utilisation potentielle de la carte à mémoire dans le milieu des bibliothèques. On note que la carte a la capacité d'être multifonctionnelle, de «consigner, communiquer et traiter des informations appartenant à des régimes différents. Ainsi, par exemple, une carte d'emprunt aux bibliothèques qui serait en même temps une carte de paiement pour photocopieuses: cette carte de paiement pourrait être à la fois une carte de crédit et une carte de débit». On pourrait facilement extrapoler et proposer l'ajout de l'acquittement des frais de prêts entre bibliothèques, de droits d'auteur sur certains documents, du prêt automatique, de la compilation de statistiques, de la réservation d'un livre, et pourquoi pas du coût d'un repas à la cafétéria d'une grande bibliothèque publique.

Cet ouvrage démontre l'immense complexité du monde technologique auquel appartient la carte à mémoire, lequel est complexifié par les enjeux juridiques, financiers et sociaux et par la nécessité de normaliser tous les périphériques. Vu l'utilisation potentielle universelle de cette technologie, il faut absolument voir à la normalisation de tous les aspects et ce, à l'échelle mondiale.

On imagine facilement que plusieurs intervenants y trouveront leur compte. Nous qui nous occupons de la gestion de l'information pouvons bien nous compter parmi ces intervenants en initiant des projets qui démontreront les avantages que pourrait procurer l'utilisation de cette technologie dans notre milieu. *La carte à mémoire:*

ses aspects juridiques et technologiques est un bon point de départ pour commencer nos recherches.

James Turner

Professeur adjoint, École de bibliothéconomie et des sciences de l'information

Université de Montréal

Les Bibliothèques dans l'Université, sous la direction de Daniel Renoult, avec la collaboration de Nicole Bellier [et autres. Paris]: Éditions du Cercle de la Librairie, [1994]. 358p. (Collection Bibliothèques)

C'est dans cette très belle collection *Bibliothèques* que les collaborateurs de Daniel Renoult publient cette monographie sur l'état des bibliothèques dans les universités françaises. Le responsable de cet ouvrage est responsable de la mission centrale de coordination et de planification à la Bibliothèque nationale de France. Six de ses collaborateurs sont rattachés à la Direction de l'information scientifique et technique et des bibliothèques, au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Tous ces auteurs sont «des bibliothécaires de métier pour lesquels la bibliothèque correspond à des expériences vécues en tant que lecteurs, en tant que professionnels, et qui sont porteurs de schèmes et de modèles».

L'organisation de ces textes est très cartésienne. Après un bref historique de l'intégration des bibliothèques dans les universités, qui rappelle comment ces institutions documentaires sont passées de la presque non-existence au moment de la Révolution à la situation actuelle marquée par le dynamisme et le développement rapide, les auteurs décrivent le processus de fonctionnement et des universités et des bibliothèques universitaires. Ces pages sont fort intéressantes, et particulièrement nécessaires, voire éclairantes, pour le lecteur étranger, peu familier avec l'organisation des études ou avec l'organisation des institutions, en France. D'autant plus que les études, et les institutions dans lesquelles elles se poursuivent, ont subi de fréquentes modifications au cours des décennies passées.